

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2266

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Équipement public - Réseau de chaleur urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche et appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charlot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2266**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Équipement public - Réseau de chaleur urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche et appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération n° OPPM96613 - Développement des réseaux de chaleur et de froid urbain fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies, adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers.

Le développement des réseaux de chaleur urbains est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. En effet, ils permettent de distribuer rapidement et massivement des énergies locales et décarbonées.

Par délibération du Conseil n° 2022-1272 du 26 septembre 2022, la Métropole a acté le principe d'une délégation de service public pour créer un nouveau réseau de chaleur urbain sur les communes d'Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière. Ce réseau sera alimenté en chaleur par une centrale de production située à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval.

Le terrain de la future centrale de production de chaleur est situé à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval dont cinq parcelles cadastrales sont concernées :

- quatre parcelles appartenant à la Métropole : les parcelles BC 8, BC 143, BC 142 et une partie de la parcelle BC 7,
- une partie de la parcelle BC 191 appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval.

II - Désignation du bien acquis

Il s'agit d'une parcelle en nature de friche, issue de la parcelle cadastrée BC 191, d'une superficie d'environ 4 100 m², située à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval et appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, un accord est intervenu entre les parties sur la base d'une acquisition au prix de 1 600 000 €, bien cédé libre de toute occupation.

Ce montant a été calculé sur la base d'une surface de plancher (SDP) prévisionnelle pour la chaufferie de 4 000 m², dont 2 000 m² déployés sur le foncier communal, objet de la présente délibération.

Dans le cas d'un programme dont la SDP serait supérieure de plus de 20 m² à la SDP globale de l'opération, soit 4 020 m², une clause de complément de prix permettra l'actualisation du prix de cession, après obtention du permis de construire définitif, sur la base de 800 €/m² de SDP.

Tous les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 5 décembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée BC 191, d'une superficie d'environ 4 100 m², située à l'angle de la rue Guilloux et du chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval et appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval, dans le cadre de l'implantation d'une chaufferie bois.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation globale P31 - Energie, individualisée le 20 novembre 2023 pour un montant de 1 900 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P31O9661.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 1 600 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 20 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Tous les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316880-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
